

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mars 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Marie MIGNOT pouvoir à Nicolas BALOT
 Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Laurent LAFAYE
 Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU

Étaient absents excusés :

Jean-Marie MIGNOT, Jean-Jacques MORLAY, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert ROUSSEAU

N°2024/D/023 - **Objet** : **Subventions aux associations sportives, de loisirs, culturelles et à caractère social**

Monsieur Alain Gerbaud, Madame Marie-Claude Boden présentent au Conseil municipal les propositions pour l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024.

La commune attribue les montants sur la base des dossiers de demande de subvention reçus. Les subventions seront versées aux associations ayant remis à la collectivité l'ensemble des pièces administratives demandées.

1/ Associations sportives : Alain Gerbaud

Vu la délibération 2022_D_029 instaurant des critères, il convient de préciser que concernant l'aide à l'emploi, l'accompagnement de la commune peut porter sur plusieurs salariés à hauteur d'un ETP par association. Cette aide est toujours plafonnée à 8 000 € par association.

Conformément à la délibération 2022_D_029 et après étude des dossiers, voici les montants alloués pour l'année 2023 :

	Gestion de l'association C1	Aide aux écoles Formation C2	Compétition C3	Animation C4	Aide à l'emploi C5	TOTAL
FEYTIAT BASKET 87	8 850€	8 150 €	65 000 €	4 000 €	8 000 €	94 000 €
CSF	9 800 €	8 200€	21 000 €	4 000 €	8 000 €	51 000 €

Foyer Culturel Laïque	5 000 €	4 000 €	1 500 €	4 700 €	8 000 €	23 200 €
Tennis	2 500€	2700 €	1 000 €	300 €	8 000 €	14 500 €
USCEP	2000 €					2000 €
Boule club Feytiat	600 €		100 €	150 €		850 €
Cyclo Club de Feytiat	200 €			100 €		300 €
Feytiat Gym et Danse	200 €					200 €
Trophées du sport						2000 €

2/ Autres associations Marie-Claude Boden

FEYTIAT	Montant attribué
ACCA - Association communale de chasse	1 000 €
Association des Donneurs de sang	300 €
Association Feytiacoise des parents d'élèves	500 €
Ciel de Musette	200 €
Club du Mas Cerise - Association 3ème age	1 000 €
Comice AUREIL-FEYTIAT-ST JUST les Biards	850 €
Comité de jumelage	5 000€
Comité des Fêtes	10 000€
Conservatoire Aéronautique du Limousin	500 €
FNACA - Anciens combattants en Afrique du Nord	360 €
FNATH - Accidentés du travail	150 €
Les Copains de Feytiat	250 €
Pastoureaux de la Valoine - groupe folklorique	700 €
Secours Populaire	200 €
Vivre au Mas Gauthier	200 €
Toutou's club	300 €

HORS FEYTIAT	Montant attribué
ADIRP 87	100 €

Conciliateur de justice du Limousin	150 €
France Victimes Avimed	200 €
DDEN	150 €
Ligue nationale contre le Cancer	200 €
Mouvement contre le racisme	200 €
Planning Familial	200 €
RESTOS DU COEUR	200 €
Les Portes de Feytiat - Association des industriels du parc d'activité	1 500 €
Sécurité Routière	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- valider les propositions de la commission finance,
- valider les montants accordés aux associations tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Alain GERBAUD et Christian REYNAUD ne participent pas au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 27 mars

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.